

En décembre 1972, le Père Congard écrivait : « si l'Église est constituée par des fidèles qui se disent frères, qui croient et qui pratiquent l'esprit de l'Évangile, elle ne peut pas rejeter d'autres frères, sous prétexte que socialement, ils sont en dehors de certaines normes, et pour certains, sources de scandales. C'est aller à l'inverse de l'enseignement du Christ sauveur ! Jésus en effet, a passé son temps à lutter contre les sectarismes et les discriminations de toutes sortes. Jésus réintègre sans cesse dans la communauté des hommes et des fidèles ceux qui étaient exclus par leur appartenance à une catégorie discriminée du reste »

Seigneur, garde nous dans l'Espérance qu'un jour, il n'y ait plus de discrimination au sein de ton Peuple, et que les chrétiens, quelles que soient leurs responsabilités posent un regard bienveillant et fraternel sur tous leurs frères.

En 1990, dans son livre « chrétiens divorcés remariés » Monseigneur Lebourgeois, alors évêque d'Autun, invitait l'Église catholique à casser le mur qui tient à l'écart de la table eucharistique tous les divorcés remariés, sans examen des situations particulières.

Seigneur, garde-nous dans l'Espérance de recevoir à nouveau pleinement l'invitation du Christ « prenez et mangez en tous »

Avec le Pape Benoît XVI (nous exprimant ces jours-ci sa propre fragilité) disant à des prêtres du Val d'Aoste qu'il rencontrait en 2005 : « nous savons tous que c'est un problème particulièrement douloureux pour des personnes qui vivent dans des situations d'où elles sont exclues de la communion eucharistique, et naturellement aussi pour les prêtres qui veulent les aider à aimer l'Église, à aimer le Christ. Cela pose un problème... »

Il rajoutait plus loin dans son intervention : « j'ai invité plusieurs Conférences épiscopales et plusieurs experts à étudier ce problème ».

Seigneur, garde-nous dans l'Espérance qu'un jour, ces problèmes soient entendus et résolus ; Fais que ton Église se montre bienveillante et fraternelle à l'égard de ceux qui sont exclus des sacrements.

Quelques semaines avant sa mort, le 8 août dernier, le cardinal Martini donnait une interview dans laquelle il déclarait : « ...les sacrements sont le 3^o moyen de guérison. Ils ne sont pas des instruments de discipline mais un secours pour les hommes dans les moments de cheminement et dans les faiblesses de la vie. Portons-nous les sacrements aux hommes qui ont besoin de nouvelles forces ? Je pense aux divorcés et aux couples remariés, aux familles recomposées. Ils ont besoin d'une protection spéciale... La question de l'accès à la communion des divorcés devrait être posée »

Seigneur, garde-nous dans l'Espérance qu'un jour cette question soit abordée sereinement, et que ton Église se montre bienveillante et fraternelle à l'égard de ceux qui sont exclus des sacrements.

Au cours de l'homélie qu'il a prononcée au rassemblement des familles à Notre-Dame du Chêne en septembre 2011, Mgr Le Saulx s'exprimait ainsi : « Nous nous présentons tous tels que nous sommes devant Dieu. Nous sommes tous des pauvres d'une manière ou d'une autre. Je vous invite à laisser Jésus entrer dans vos vies personnelles et familiales, comme il est venu dans la crèche, fragile. Il est Celui qui nous révèle l'amour de Dieu, il est Celui qui guérit les blessures, il est Celui qui nous apprend et nous rend capables de pardonner et d'aimer ».

Seigneur, garde nous dans l'Espérance que ton Église se montre bienveillante et fraternelle à l'égard de tous ceux qui sont en souffrance.